

6200006M
ACADEMIE DE LA CORSE
COLLEGE ARTHUR GIOVONI
BOULEVARD SEBASTIANU COSTA
20189 AJACCIO CEDEX 2
Tel : 0495236030

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Tarifs des ventes des produits et de prestations de services réalisés par l'établissement

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 3

Année scolaire : 2022-2023

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 24

Le conseil d'administration

Convoqué le : 07/11/2022

Réuni le : 15/11/2022

Sous la présidence de : Rodrigue Boivent

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte les tarifs des ventes des produits et des prestations de services réalisés par l'établissement

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 2

Libellé de la délibération :

Tarifs SRH 2023. Tarifs du SRH (restaurant scolaire) pour les élèves et les commensaux pour l'année 2023.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0